

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1556

Attribution d'une subvention de 15 000 euros à la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires - Approbation d'une convention

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1556 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 15 000 EUROS A LA MISSION FRANÇAISE DU PATRIMOINE ET DES CULTURES ALIMENTAIRES - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA), association régie par la loi de 1901, créée en février 2008, a porté le dossier de candidature de la France et obtenu, en novembre 2010, l'inscription par l'UNESCO du « repas gastronomique des français » sur la liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'humanité (PCI). Composée de personnalités qualifiées, d'historiens, de géographes, de représentants du monde de la restauration et du monde agricole ainsi que de spécialistes des questions patrimoniales et gastronomiques, la MFPCA travaille en étroite collaboration avec l'Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation, qui est à l'origine de la démarche en faveur de la reconnaissance par l'UNESCO d'éléments de notre gastronomie.

La MFPCA assure en lien avec l'Etat, la veille et le suivi des mesures de sauvegarde présentées dans le dossier de candidature. A ce titre, la MFPCA a notamment conçu et piloté le projet de création de la Cité de la Gastronomie, un établissement culturel pluridisciplinaire entièrement dédié aux cultures culinaires de France et du monde, une des mesures phare du plan de gestion. À l'issue de la procédure qui a été menée par la MFPCA et les services de l'Etat, quatre villes ont été retenues pour accueillir un tel équipement : Tours, Paris-Rungis, Dijon et Lyon. Chacune de ces villes a construit un programme spécifique qui lui confère un rôle moteur dans des domaines d'intervention légitimes et pertinents :

- valorisation et promotion de la culture de la vigne et du vin (Dijon) ;
- nutrition et santé (Lyon) ;
- création d'une université des sciences humaines et sociales de l'Alimentation (Tours) ;
- développement et animation des marchés (Paris-Rungis).

Ces quatre villes souhaitent unir leurs compétences et mettre en commun leurs énergies pour inventer un outil original et performant de transmission et de mise en valeur de notre patrimoine gastronomique, au sein d'un réseau : le réseau des Cités de la Gastronomie. L'objectif du réseau est de :

- favoriser la mutualisation des investissements ;
- encourager la coproduction d'événements, d'études ou d'enquêtes ;
- mettre en place des stratégies d'itinérance des expositions en France et à l'étranger ;

- faciliter l'accueil en résidence des cuisiniers, designers, sommeliers, artistes ou critiques au sein des différents sites ;
- développer des politiques de coopération ambitieuses afin d'amplifier les expérimentations de chaque site principalement dans les domaines de l'éducation, de la transmission et de la formation professionnelle.

En 2015, dans le cadre du réseau des cités de la gastronomie, l'Association a travaillé à la mise en œuvre de plusieurs projets :

- L'instauration des « rendez-vous du réseau » (une fois par trimestre chaque ville-cité de la gastronomie) :

- le 29 mai 2015 : Tours ;
- le 5 novembre 2015 : Dijon.

En 2016, Lyon et Paris Rungis accueilleront également un rendez-vous.

- La présence mutualisée lors des grands événements nationaux (Journée Européenne du Patrimoine, Fête de la gastronomie, semaine du goût) ou internationaux (participation aux premières assises du tourisme gastronomique de San Sebastian, colloque international à l'occasion du 5^e anniversaire de l'inscription du repas gastronomique des Français).

- L'édition : lancement du beau livre coédité avec Gallimard sur le repas gastronomique des Français dans les villes cités de la gastronomie (parution fin octobre 2015), conception et coédition avec le club de la Table française, la Fondation des Alliances françaises et les Presses Universitaires de Grenoble d'un volume français langue étrangère consacré au repas gastronomique des français (parution printemps 2016).

- La préparation d'un dossier de candidature en vue de l'intégration au réseau des villes créatives UNESCO (domaine spécifique de créativité, la gastronomie).

- La préparation d'un festival « cuisines métisses » en partenariat avec le Musée National de l'histoire de l'immigration dont la première édition serait envisagée à l'été ou à la rentrée 2016.

- Les propositions : création d'une mission photographique dédiée aux français à table en vue de sa présentation dans les futures cités de la gastronomie, exposition itinérante sur le thème du repas gastronomique des français.

Le gouvernement, à travers notamment le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le ministère de la Culture et de la Communication, participe au financement des travaux de la MFPCA. De la même manière, les collectivités territoriales engagées dans le processus en cours s'engagent à soutenir financièrement les missions de la MFPCA.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de cette association et de la contribution de ce réseau au rayonnement intellectuel et culturel de notre

ville, je vous propose d'allouer une subvention de 15 000 € à la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA), le budget global de ses actions étant estimé à 155 000 €.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Une subvention de 15 000 € est allouée à la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA).
2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires est approuvée.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, programme SUPPORTAC, opération DACDAC, ligne de crédit 68216, nature 6574, fonction 30, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN